

— André DUFRESNE

LES TIMBRES-POSTE DU SUD-KASAÏ

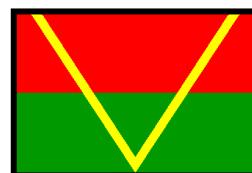
La décolonisation de l'Afrique entraîna l'émergence de nombreux nouveaux pays indépendants, mais elle provoqua aussi certaines tentatives éphémères d'indépendance qui échouèrent. Rappelons-nous la longue guerre du Biafra, de 1967 à 1970, ou la sécession du Katanga, de 1960 à 1962. Un cas moins connu des philatélistes est celui du Sud-Kasaï (1960-1961). Peu connu d'abord, parce que les timbres-poste émis par cet État sécessionniste sont moins courants que ceux de son voisin, le Katanga. Moins connu surtout, parce que la «bible» des philatélistes nord-américains, le catalogue *Scott*, ne les répertorie pas. Tout au plus, nous dit l'auguste éditeur, «*This part of a Congo province declared itself an autonomous state and in 1961 issued several series of stamps, some of which were overprints on Congo (ex-Belgian) stamps. Established nations did not recognize South Kasai as an independent nation.*»

Pourtant, ce même catalogue états-unien *Scott* n'a pas hésité à répertorier, dès leur mise en vente, les timbres-poste émis par l'État turc fédératif de Chypre, cette partie nord de l'île de Chypre occupée illégalement par les forces turques, bien que ce pseudo-État ne soit reconnu par aucun autre pays sauf, évidemment, la Turquie qui l'a imposé (sic). Les raisons réelles qui poussent le catalogue *Scott*, à répertorier ou non les timbres émis par (ou pour) un territoire, sont presque toujours illogiques, parfois inconstantes et souvent injustifiées.

Le grand mouvement de décolonisation au Congo belge s'effectua en toute hâte. Le roi Baudoin I^{er}, le 13 janvier 1959, s'était pourtant prononcé en faveur de l'indépendance du Congo, «*sans atermoiements funestes, mais sans précipitation inconsidérée*». Le 27 janvier 1960, lors d'une table ronde à Bruxelles, l'indépendance du Congo fut annoncée pour le 30 juin. Après la tenue d'élections du 23 au 27 mai, l'indépendance du Congo fut proclamée, le 30 juin 1960, avec Kasa Vubu, comme président, et Patrice

Lumumba, en tant que premier ministre. Une des premières mesures du nouveau gouvernement congolais fut l'africanisation de l'armée, à laquelle s'opposèrent évidemment les Blancs et également les riches sociétés minières du Katanga. Avec l'appui de ces dernières, Moïse Tshombé proclama l'indépendance du **KATANGA**, le 11 juillet 1960.

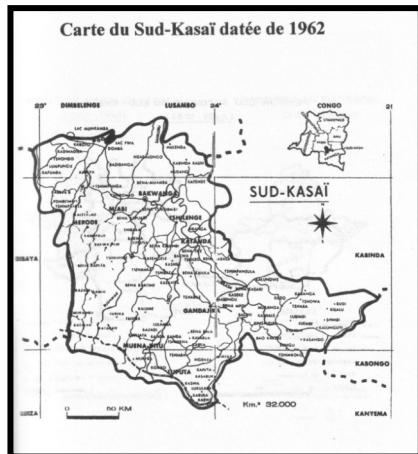
La province voisine du Katanga, le **KASAÏ**, était peuplée d'une majorité de *Luluas*. Province également minière, elle avait vu les riches sociétés minières importer, des régions adjacentes, une main-d'œuvre constituée de *Balubas*, réputés pour leur capacité d'adaptation et leur compétence. C'est ce que raconte Paul Gillet dans son histoire de la *Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga* : «Les Balubas, au contraire, vont devenir les meilleures auxiliaires des blancs». Les *Luluas* éprouvèrent naturellement du ressentiment envers ces étrangers, qui prenaient leur place sur leur propre territoire. L'imminence de l'indépendance poussa les *Luluas* à exercer plus de pression sur les *Balubas*, afin que ces derniers retournent chez eux. Ces derniers résistèrent, se défendirent et ripostèrent pour conserver leurs acquis. De janvier à juin 1960, l'état d'exception fut proclamé, puis levé à plusieurs reprises, au Kasai. Le 14 juin 1960, Albert Kalonji déclara son intention de scinder la province du Kasai en deux, pour proclamer un État fédératif du Sud-Kasaï pour l'ethnie *Baluba*, au sein du Congo. Le 8 août 1960, une autre province congolaise, l'**ÉQUATEUR**, proclama son indépendance. Le lendemain 9 août, Albert Kalonji déclara, à son tour, l'indépendance du **SUD-KASAÏ**.



(illustration #1 : Drapeau du Sud-Kasaï)

Sur fond d'intervention des troupes des Nations Unies, du Congo et de la Belgique, avec l'appui de matériel militaire d'origine soviétique, l'État congolais tenta de réprimer ces mouvements sécessionnistes de l'Équateur, du Katanga et du Sud-Kasaï. Kalonji, qui était toujours député au Parlement du nouvel État indépendant du Congo, y siégeait malgré la proclamation d'autonomie du Sud-Kasaï. Il maintiendra, par la suite, que les termes «État» et «autonome» avaient été choisis soigneusement pour bien marquer qu'il ne s'agissait pas d'une sécession du Congo, mais plutôt d'un réaménagement de l'organisation territoriale et politique à l'intérieur du Congo. La constitution provisoire du Sud-Kasaï fut proclamée, le 6 septembre 1960. Le 1^{er} mars 1961, Albert Kalonji fut élu *mulopwe* (roi) des *Balubas*. Le 12 juillet 1961, l'assemblée législative du Sud-Kasaï adopta la constitution de l'État fédéré du Sud-Kasaï, dont l'article 1 précisait ceci : *L'État Fédéré du Sud-Kasaï est un État souverain et démocratique et l'un des États de la République fédérale du Congo*. En pratique cependant, depuis mars 1960, le gouvernement sécessionniste utilisait le nom d'ÉTAT AUTONOME DU SUD-KASAÏ. Albert Kalonji fut désavoué, le 28 septembre 1961, par une majorité parlementaire du Sud-Kasaï. L'autonomie du Sud-Kasaï prit fin officiellement, le 2 octobre 1961. Les timbres-poste de la république du Congo furent réintroduits au Sud-Kasaï, en octobre 1961.

Le Sud-Kasaï devait compter environ un million d'habitants pour une superficie d'environ 30 000 kilomètres carrés (illustration #2). Sa capitale était Bakwanga, rebaptisée Mbuji-Mayi.



(illustration #2 : Carte du Sud-Kasaï)

Malgré les circonstances difficiles, dont la guerre contre l'État central du Congo et contre les forces des Nations Unies ainsi que la guerre civile entre les ethnies *Lulua* et *Baluba*, une certaine organisation civile subsista tant bien que mal. Celle-ci incluait le service postal, auquel nous nous intéresserons maintenant. Les premiers timbres-poste, produits pour le Sud-Kasaï, furent surchargés sur ceux du Congo belge (illustration #3). Dûment autorisés par décision du gouvernement rapportée dans le *Moniteur de l'État autonome du Sud-Kasaï*, ils ne furent cependant jamais distribués au Sud-Kasaï même : ce qui sent évidemment le tripotage philatélique ! La totalité des stocks de timbres-poste demeura entre les mains de l'*Agence philatélique de l'État autonome du Sud-Kasaï*, qui avait pignon sur rue dans l'immeuble Rogier, sur la place du même nom à Bruxelles. Mais comme ces timbres surchargés avaient été dûment autorisés par le gouvernement du Sud-Kasaï et qu'ils y avaient cours légal, de nombreuses personnes en ont expédiés au Sud-Kasaï, où ils ont été utilisés pour l'affranchissement du courrier, notamment à Bakwanga et à Luputa. On les connaît aussi sur plis (philatéliques ou non) qui ont circulé et sur d'autres qui n'ont pas circulé. Tous sont rares (voir l'illustration #7).

La **première** de ces séries porte les numéros 1 à 13 du *Catalogue officiel belge*. Elle a été produite, entre mars et mai 1961, par une surcharge de trois lignes des mots ETAT AUTONOME / DU / SUD-KASAÏ sur la série «fleurs» de 1952 du Congo belge, avec ou sans modification de valeur, comme suit :

10 c	15 c
25 c sur 10 c	50 c du 10 c
1 f sur 15 c	1,50 f sur 15 c
2 f sur 20 c	3 f sur 20 c
4 f sur 60 c	6 f sur 25 c
6,50 f sur 40 c	7 f sur 1 f
10 f sur 2 f	



(illustration #3 : première série; noter la petite croix, au lieu d'un point, après fr)

Il existe également un précurseur de cette série : on trouve en effet la valeur de 15 c de cette série «fleurs» avec une surcharge qui se lit *ÉTAT MINIER DU SUD-KASAÏ*, en typographie très fine. Il s'agit sans doute d'un essai, qui a été rejeté et qui est très rare.

Cette série peut faire également l'objet d'études spécialisées fort intéressantes : en effet, la lettre «I» du nom KASAÏ existe avec tréma (illustration #3a), mais aussi avec un seul point au lieu du tréma, et le point manquant peut aussi bien être celui de droite (illustration #3b) que celui de gauche (illustration #3c). On la trouve également sans point ou tréma (illustration #3d). Une autre variété rare consiste en une minuscule croix (illustration #3f), au lieu du point (illustration #3e), après le «c.» ou le «fr.», exprimant la valeur de la surcharge. Il va sans dire que constituer une série complète avec «tréma», une série complète avec «un point droit», une série complète avec «un point gauche», et une série complète «sans point ou tréma» demeure un défi redoutable. Le spécialiste voudra aussi constituer chacune de ces séries «avec le point» ou «avec la croix» après le «c.» ou le «fr.», exprimant la valeur de la surcharge.



(illustration #3a :
tréma normal)



(illustration #3b :
point droit seul)



(illustration #3c :
point gauche seul)



(illustration #3d :
pas de tréma)



(illustration #3e
point après fr)



(illustrations #3a à #3f : surcharges)

Toujours pour le spécialiste, trois autres valeurs ont été préparées, mais non émises. Il s'agit des valeurs suivantes :

6,50 f sur 10 c
7 f sur 25 c
10 f sur 20 c

Ces trois valeurs sont, bien sûr, rarissimes. Enfin, signalons une autre variété non répertoriée : je possède de la valeur 6,50 f sur 40 c avec surcharge double, sur pli; et je connais aussi, au moins, une autre enveloppe identique.

La **seconde** série, produite en même temps que celle des fleurs, consiste en la surcharge du timbre du Congo belge de 3f «Coopération technique» de 1960, version wallonne, et du même timbre déjà surchargé le 3 septembre 1960 d'une valeur de 3,50 f pour la «République du Congo», sur lequel ces trois mots sont oblitérés à l'aide de deux traits minces (illustration #4a) d'une large barre noire (illustration #4b). Les deux timbres portent, en plus, le nom «ÉTAT AUTONOME DU SUD-KASAÏ». Ils ont les numéros 14 et 15, dans le *Catalogue officiel belge* :

3 f 3,50 f sur 3 f



(illustration #4 : 2^e série)

Troisième série : deux autres valeurs similaires ont été produites, entre mars et mai 1961, en utilisant, cette fois-ci, les deux timbres du Congo belge de 1960 pour la coopération technique : la version «wallonne» a été surchargée d'une valeur nominale de 6,50 f avec la figure stylisée d'un éléphant (illustration #5a), et la version «flamande» comporte une surcharge de 8 f (illustration #5b) avec la figure stylisée d'une tête de léopard (qui est aussi l'emblème du Sud-Kasaï). Elles portent les numéros 16 et 17, au *Catalogue officiel belge*. Ces deux dernières vignettes existent interverties, c'est-à-dire : l'éléphant à 6,50 f, sur la version flamande et le léopard à 8 f, sur la version wallone. On les trouve également avec une surcharge renversée.

6,50 f sur 3 f
8 f sur 3 f

(illustration #5 : 3^e série)

Enfin, la **quatrième** et dernière série surchargée, entre mars et mai 1961, consiste en deux valeurs de la série «Jeux olympiques de Rome», de 1960, du Congo belge (illustration #6), avec l'une des surcharges suivantes :

2 f sur 50 c + 25 c
5 f sur 1,50 f + 50 c

(illustration #6 : 4^e série)

Il s'agit de la plus rare des quatre séries surchargées; les timbres portent les numéros 18 et 19, dans le *Catalogue officiel belge*. Leur cote est astronomique !

Il existe des timbres des quatre séries précédentes sur pli, oblitérés d'un cachet circulaire qui se lit : «Bakwanga – E.A.S.K.» Il s'agit de faux, préparés par un négociant philatélique belge peu scrupuleux, et cette marque d'oblitération n'a jamais été utilisée au Sud-Kasaï. On ne connaît pas le tirage des séries ainsi surchargées, mais aucune n'est vraiment commune.



(illustration #7 : Pli philatélique du Sud-Kasaï, avec timbres surchargés)

Cinquième série : la série suivante fut mise en vente, le 20 juin 1961, au Sud-Kasaï et elle fut largement utilisée sur le courrier durant sa durée d'utilisation. On en trouve des valeurs oblitérées postalement, et même utilisées sur pli, bien qu'elles ne soient pas communes (voir les illustrations #8a et #8b). Cette série, produite à la demande même de l'«Etat autonome du Sud-Kasaï» par l'imprimerie Courvoisier s.a., en Suisse, est d'une très belle facture (illustration #8). Elle consiste en cinq valeurs nominales d'usage courant à motif identique, soit un léopard, l'emblème national, dans un «V» (pour «victoire» ?), chaque valeur postale ayant une couleur de fond différente :

1 f orange	1,50 f bleu
3 f rouge	8 f mauve
10 f vert	

(illustration #8 : 5^e série)

Ces timbres-poste portent les numéros 20 à 24, dans le *Catalogue officiel belge*.



(illustration #8a : Pli local, usage commercial, tarif intérieur exact)



(illustration #8b : Pli international, usage commercial, tarif international exact)

Le 8 septembre 1961 fut émise la **sixième** et dernière série officielle de l'«État autonome du Sud-Kasaï». Elle consiste en quatre valeurs nominales à l'effigie d'Albert Kalonji, alors roi du Sud-Kasaï, et d'un bloc-feuillet au même motif, non dentelé, d'une forte valeur nominale de 50 f portant la mention «Aide aux réfugiés et à l'enfance malheureuse du / SUD – KASAI». Ces timbres-poste (illustration #9) et ce bloc-feuillet (illustration #10) portent les numéros 25 à 29, dans le *Catalogue officiel belge*:

6,50 gris-bleu 9 f brun
 14,50 f kaki 20 f gris foncé
 50 f prune (bloc-feuillet non dentelé)



(illustration #9 : 6^e série)



(illustration #10 : 6^e série, le bloc-feuillet)

On trouve à l'occasion des épreuves, des non dentelés et des paires interpanneaux de cette **sixième** série, plutôt rares. Il existe aussi une très rare feuille Premier jour, sur laquelle le bloc feuillet a été apposé au centre, avec les quatre timbres-poste aux quatre coins, le tout oblitéré à Bakwanga, le 8 septembre 1961. Je me souviens aussi d'avoir vu le bloc-feuillet utilisé postalement sur un colis, à destination des États-Unis. Bien que la Poste congolaise ait repris le

monopole du courrier au Sud-Kasaï en octobre 1961, il lui fallut encore quelques semaines pour reprendre en mains le système postal. Ce n'est que le 20 octobre 1961, qu'un télégramme officiel des Postes congolaises fit savoir aux bureaux postaux de l'intérieur qu'ils devaient renvoyer, à l'administration centrale, toutes les valeurs postales restantes du Sud-Kasaï. Cela concernait, en principe, les bureaux postaux de Luputa, Gandajika, Miabi, Mwene Ditu, Tshilenge, Katanda et Lukalaba. La dernière série, à l'effigie royale, ne fut donc utilisée que pendant six semaines, et la série d'usage courant des léopards, durant quatre mois seulement. Cette courte période d'utilisation explique la rareté des pièces utilisées postalement (illustrations #8a et #8b).

Cela aurait dû marquer, en principe, la fin des séries émises par ou pour le Sud-Kasaï. Il existe, pourtant, quatre autres séries postales, dont aucune n'est répertoriée au *Catalogue officiel belge*. Les trois premières ont été produites, par diverses surcharges apposées sur la série «léopard».

Septième série : cette série de cinq timbres existe, en effet, avec une *première surcharge* qui se lit «Pour les rapatriés» et incluant une surtaxe de «+ 5 f» sur chaque valeur (illustration #11a). La surcharge est apposée en noir (sur les valeurs de 1 f, 3,50 f et 10 f) ou en argent (sur les 1,50 f et 8 f).

Huitième série : on trouve la série «léopard» avec une *deuxième surcharge* qui se lit «Pour les orphelins», chaque valeur étant frappée d'une surtaxe de «+ 5 f», les couleurs étant les mêmes que pour la série «Pour les rapatriés» (illustration #11b).

Neuvième série : on la trouve enfin avec une *troisième surcharge* qui se lit «Lutte / contre la malaria» avec un moustique (anophèle) en gros plan et avec, encore une fois, une surtaxe de «+ 5 f» sur chaque valeur, les couleurs étant toujours les mêmes (illustration #11c).



(illustration #11 : Un timbre des 7^e (a), 8^e (b) et 9^e (c) séries non émises)

Aucun de ces timbres surchargés n'a été vu oblitéré postalement et on ne connaît rien de leur origine. La facture est identique pour les trois séries surchargées et elle est très soignée. Cela pourrait donner à penser qu'il s'agit de NON ÉMIS, préparés à la demande de l'«État autonome du Sud-Kasaï», possiblement par Courvoisier. Il pourrait également s'agir de FAUX, mais comme ils ne sont pas courants (particulièrement la série contre la malaria) et à cause de la très grande qualité de leur production (compte tenu du soin qu'on a mis à faire cette surcharge, des coûts inhérents et du marché très restreint pour ces timbres), on voit mal l'intérêt d'un faussaire privé.

Dixième série : il existe enfin une dernière série postale, tout à fait fictive, émise en 2005. Elle est fort bien exécutée et elle comporte quatre valeurs nominales multicolores :

5 f léopard
8,50 f rhinocéros
25 f bâtiment à Mbuji-Mayi
90 f éléphants



(illustration #12 : Faux timbres de 2005)

De nombreux indices permettent d'identifier son origine néo-zélandaise : d'abord, le tréma est absent sur tous ces timbres (SUD-KASAÏ), ce qui dénote une méconnaissance profonde du français et une faute que n'aurait sûrement pas commise un pays francophone ou un imprimeur de langue française. Sur la valeur du 5 f, le mot «léopard» est orthographié LEOPARD, sans accent aigu. De même, sur le timbre à 8,50 f, le mot «rhinocéros», avec l'orthographe suivante RHINOCEROS, est écrit sans accent

aigu. Enfin, la valeur de 90 f porte, en légende, ELEPHANTS AFRICAINES, sans accents aigus, avec le mot «africaines» au féminin. De plus, ces vignettes ont exactement la même facture que celles émises pour la soi-disant République de Raoul, pour le Sultanat d'Occussi-Ambeno, pour l'État du Haut-Yafa, de même que pour de nombreux autres États fictifs. Tous ces figurines ont été produites par Bruce Henderson (*Imperial Stamp Company*), de la Nouvelle-Zélande.

Ainsi, si plusieurs timbres libellés au nom de l'«État autonome du Sud-Kasaï» (première, deuxième, troisième, quatrième, septième, huitième, neuvième et dixième séries en particulier) ne méritent pas d'être répertoriés au catalogue *Scott*, de nombreux autres (cinquième et sixième séries) ont réellement été émis par un État sécessionniste qui a existé, qui avait un territoire de 30 000 kilomètres carrés, qui possédait une population d'un million d'habitants, qui bénéficiait d'un service postal fonctionnel et dont le courrier a réellement circulé tant localement qu'au niveau international. Les éditeurs des catalogues mondiaux *Michel*, en Allemagne, et *Stanley Gibbons*, en Grande-Bretagne, semblent l'avoir compris, eux. Mais il a fallu 40 ans, aux éditeurs du catalogue états-unien *Scott*, pour ouvrir ses pages aux timbres du Katanga, alors... soyons un peu patients !

BIBLIOGRAPHIE

* Blatter, Gil (dir.), *Catalogue officiel net de Belgique*, Bruxelles. La Chambre professionnelle belge des négociants en timbres-poste, 1995, 592 p.;

* Celis, Georges : *La philatélie de transition : du Congo Belge au Congo. Du Ruanda-Urundi au Rwanda et au Burundi*. Bruxelles, 2^e édition. par l'auteur, 1983, 113 p.;

* Gillet, Paul : *Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga 1906-1956*. Bruxelles, Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, 1956, 199 p.;

* Hoorens, Émile R. : *Histoire postale de l'État du Katanga 1960-1963*, Bruxelles, par l'auteur, 1997, 197 p.;

* Kalonji, Albert : *Congo 1960, La sécession du Sud-Kasaï*. Paris, L'Harmattan, 2005, 343 p.;

* Collection de l'auteur.

SITES INTERNET

- www.congoposte.be/sudkasai.htm
- www.imperial-collection.net/southkasai03.htm

André DUFRESNE
Fauteuil GEORGES CHAPIER
écrit spécialement pour
les Cahiers de l'Académie

Date : **29 février 2008**